



A toutes nos structures « Branche services publics »

Cher(e)s Camarades,

La journée d'information nationale qui s'est déroulée le 3 mars dernier dans les locaux de la fédération, a remporté un vif succès. Plus de 70 camarades, venus de nos différentes régions étaient présents pour témoigner sur les conséquences :

- De la crise sanitaire
- Sur les conditions de travail
- Sur le gel de la valeur du point d'indice et la nécessité d'augmenter les salaires
- Les Lignes Directrices de Gestion
- Les 1607 heures
- L'attractivité de la Fonction Publique Territoriale

Cette réunion nationale d'information, réalisée en direct sur notre chaîne TV territoriaux, a été largement suivie, puisque plus de 4000 agents ont pu suivre cette réunion. Les thématiques abordés :

- Gel du point d'indice et conséquences de perte du pouvoir d'achat,
- Le temps de travail et les conditions de travail,
- La protection sociale et complémentaire,

Ont suscité beaucoup d'intérêt et de réactions en direct, captivant un auditoire très concerné.

Au terme de cette réunion, la fédération a décidé d'engager différentes actions pour porter nos revendications :

- Une demande d'audience a été envoyé à la ministre de la Transformation et de la Fonction publique.



08.12
#2022enforce

- Une demande identique a été adressée à l'ensemble des associations d'élus.
- Un courrier est adressé à l'ensemble des parlementaires.

La question posée à tous ces élus, « quelle Fonction Publique Territoriale pour demain ? » Pour Force Ouvrière la reconnaissance des agents territoriaux passe par l'ouverture de réelles négociations sur les salaires, l'amélioration des conditions de travail et un meilleur déroulement de carrière.

Pour soutenir nos revendications, la fédération lance une pétition nationale. Nous vous demandons de la faire signer la pétition massivement par les agents, dans les services, dans les collectivités et de nous les retourner pour 15/05/2022, afin que nous puissions la remettre au ministre de la Fonction Publique.

La fédération n'exclut rien, ne s'interdit rien en termes de mobilisations pour faire aboutir ses légitimes revendications.

Amitiés syndicalistes

Le secrétariat fédéral

Paris, le 08/03/2022